

Licences Internationales

Objet :

- Réglementer l'utilisation de la licence internationale ;
- Réglementer les problèmes de représentation nationale lors des Championnats du Monde.

Licence et affiliation

Chaque personne ne peut s'affilier qu'à une seule fédération membre de la FISF. Sauf si la fédération ne possède pas de clubs, il s'agit de la fédération du club du joueur, celui que le joueur représentera éventuellement en interclubs.

À sa première affiliation, chaque affilié d'une fédération reçoit un numéro de licence. Ce numéro renseigne la fédération où a eu lieu la première affiliation (via les chiffres initiaux) et est attribué définitivement.

Tout joueur affilié à une fédération de la FISF a

- le droit de figurer dans les classements internationaux,
- le droit de participer à toutes les épreuves organisées par ou sous la responsabilité de la FISF ou de chacune des fédérations membres de la FISF, à l'exception des épreuves possédant des critères d'admission,
- le droit d'effectuer toute tâche d'arbitrage lors de ces épreuves, sans autre condition qu'un éventuel test d'aptitude,
- le droit d'exercer des responsabilités déléguées par une fédération de la FISF,
- le devoir de respecter les règles (éthiques et sportives) édictées par la FISF.

Les joueurs sans club et sans fédération s'affilient directement à la FISF, qui leur attribue un numéro de licence.

Représentation nationale

Le joueur défend le pays de son passeport, quelle que soit la fédération de son affiliation.

Si le joueur change de nationalité, il change de pays représenté.

Si le joueur détient plusieurs passeports, il opte en priorité pour un pays qui possède une fédération membre de la FISF.

Si le joueur détient plusieurs passeports, il doit effectuer un choix qui restera valable au minimum 5 ans.

C'est la fédération du club du joueur, à laquelle le joueur s'affilie, qui gère les données du joueur (affiliation en ordre, club, année de naissance) et se porte garante de la représentation nationale du joueur.

Affiliations à l'étranger

Les joueurs affiliés dans une fédération d'un pays autre que leur passeport sont considérés comme étant en ordre vis-à-vis de la FISF et la fédération du pays « passeport » du joueur en est informée.

Participation aux championnats nationaux

Les joueurs peuvent participer aux championnats nationaux correspondant à leur nationalité, la fédération d'affiliation n'intervient pas.

Les joueurs affiliés à une fédération dont ils ne sont pas un représentant national ne peuvent participer aux championnats de la fédération qu'aux conditions de la fédération (qui peut en refuser l'accès), mais ne peuvent briguer un titre ou avoir une influence dans un critère de qualification.

Classements

Le classement international duplicate reprend tous les joueurs de toutes les fédérations en ordre pour la saison, avec les données de nationalité, fédération, club et catégorie fournies par les fédérations.

Les classements fédéraux reprennent tous les joueurs affiliés dans les clubs de la fédération.

Un joueur d'une série nationale sera classé selon les critères de classement de la fédération à laquelle appartient son club.

Le classement international classique ne mentionne que les joueurs ayant participé à au moins un tournoi dans les 2 ans précédant sa date de publication.

Championnats du Monde

Les sélections aux championnats du monde sont nationales et effectuées par les fédérations des pays représentés.

Les fédérations doivent effectuer leur sélection sur base de l'ensemble des représentants nationaux, joueurs affiliés à l'étranger inclus.¹

Les pays sans fédération bénéficient d'un quota (pour l'Elite et pour le Classique)

- de deux joueurs pour les habitants d'un pays sans fédération et non affiliés à une fédération de la FISF
- de deux joueurs pour les ressortissants d'un pays sans fédération mais affiliés à une fédération de la FISF, la sélection étant établie sur base du classement international.

Cas particuliers

La fédération québécoise qualifie sur base du passeport canadien. Le drapeau, le code « fédération » et le code « nationalité » sont ceux du Québec, considéré comme « Canada francophone ».

Monaco est couverte par la FFSc. Les Monégasques ne disposent donc que du quota de deux joueurs affiliés pour les Championnats du Monde.

¹ Il est conseillé d'étudier le cas des joueurs affiliés à l'étranger qui, sur base des classements internationaux classique et duplicate, rentrent dans les quotas de la fédération.